

**FCP éligible au PEA**

## PROSPECTUS SIMPLIFIE

### PARTIE A STATUTAIRE

#### PRESENTATION SUCCINCTE

- ▶ **Code ISIN** : FR0000446684
- ▶ **Dénomination** : CAAM ACTIVATEURS DURABLES
- ▶ **Forme juridique** : Fonds Commun de Placement de droit français.
- ▶ **Nourricier** : FCP nourricier du FCP CAAM ACTIONS DURABLES
- ▶ **Société de gestion** : Crédit Agricole Asset Management
- ▶ **Déléataire de gestion financière** : CPR Asset Management
- ▶ **Gestionnaire comptable par délégation** : CACEIS Fastnet.
- ▶ **Durée d'existence prévue** : Ce FCP a été initialement créé pour une durée de 99 ans.
- ▶ **Dépositaire** : CACEIS Bank
- ▶ **Commissaire aux comptes** : DELOITTE & ASSOCIES
- ▶ **Commercialisateurs** : Groupe CREDIT AGRICOLE, agences des Caisses Régionales de Crédit Agricole.  
La liste des commercialisateurs n'est pas exhaustive dans la mesure où, notamment, l'OPCVM est admis à la circulation en Euroclear.

#### INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

▶ **Classification** : Actions Internationales

▶ **Objectif de gestion** :

L'objectif de gestion du FCP est identique à celui de l'OPCVM maître à savoir d'obtenir une performance financière supérieure ou égale à celle de l'indice MSCI Europe, en investissant dans les titres de sociétés sélectionnées en tenant compte de critères liés au développement durable.

**Sa performance sera inférieure à celle du maître en raison des frais de gestion propres du nourricier.**

▶ **Indicateur de référence** :

L'indicateur de référence est le MSCI Europe (cours de clôture – dividendes réinvestis). Il s'agit d'un indice actions exprimé en euros représentatif des principales capitalisations de chaque pays et

secteur de la Communauté Européenne. Cet indice est publié par Morgan Stanley Capital International et disponible sur [www.msci.com](http://www.msci.com).

► **Stratégie d'investissement :**

L'actif du fonds est investi en totalité et en permanence en parts du FCP maître CAAM ACTIONS DURABLES et accessoirement en liquidités.

Rappel de la stratégie d'investissement du fonds maître :

*« La gestion du portefeuille est orientée vers les actions des sociétés cotées de la communauté européenne. Elle répond aux principes de l'investissement socialement responsable (ISR), qui se caractérise par l'intégration de critères extra-financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise), en complément des critères financiers traditionnels dans les processus d'analyse et de sélection de valeurs.*

*La « gouvernance d'entreprise » est l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts.*

*Le processus d'investissement du FCP repose sur la conjugaison de deux expertises : d'une part, une analyse ISR rigoureuse, d'autre part, une construction de portefeuille disciplinée, centrée sur la seule sélection de valeurs, elle-même basée prioritairement sur le résultat de l'analyse ISR.*

*Le FCP a vocation à être exposée à 100% de l'actif net au marché des actions de la communauté européenne avec un minimum de 75% et un maximum de 110%, le solde des liquidités étant exposé au moyen de produits dérivés.*

*Du fait de son éligibilité au Plan d'Epargne en Actions (PEA), Le FCP ne peut détenir moins de 75% de son actif en actions de sociétés qui ont leur siège dans un Etat membre de la Communauté européenne, ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention fiscale qui contient une clause d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.*

*La gestion de la trésorerie est effectuée à travers la détention d'instruments du marché monétaire et obligataire ; cette exposition peut être effectuée directement ou à travers des OPCVM et des fonds d'investissements. Les titres de créance et les dépôts multi-devises pourront représenter 25% de l'actif net. Toutefois, l'exposition liée à ces instruments et dépôts sera comprise le plus souvent entre 0 et 10% de l'actif net.*

*Le FCP peut détenir jusqu'à 10% de son actif en actions ou parts des OPCVM ou fonds d'investissement. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM et fonds d'investissement sont compatibles avec celle de l'OPCVM.*

*Les dérivés sont utilisés dans un but de couverture et/ou d'exposition aux risques action, change. Ils permettent d'intervenir rapidement notamment en cas de mouvements de flux importants liés aux souscriptions/rachats en cas de circonstances particulières comme les fluctuations des marchés. L'engagement du fonds issu des dérivés et les opérations d'acquisitions ou de cessions temporaires de titres est limité à 100% de l'actif.*

*L'ensemble des actifs pouvant être utilisé dans le cadre de la gestion de l'OPCVM figure dans la note détaillée. »*

► **Profil de risque :**

*Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.*

**Le profil de risque du fonds nourricier est identique à celui du FCP maître. Le profil de risque du fonds maître est le suivant :**

**« Les principaux risques liés à la classification sont :**

- Risque actions : Si les actions ou les indices, auxquels le portefeuille est exposé, baissent la valeur liquidative du fonds pourra baisser.

- Risque de perte en capital : l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

- Risque de change : il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) d'une devise par rapport à l'euro, pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative.

L'exposition au risque de change pour des devises autres que celle de la zone euro ou de la communauté européenne doit rester accessoire (jusqu'à 10% maximum).

**Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :**

- Risque discrétionnaire : le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés ou les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative.

**Les autres risques sont :**

- Risque de taux

- Risque de crédit

- Risque de contrepartie

- Risque de surexposition

Le détail de l'ensemble des principaux risques encourus sur le fonds figure dans la note détaillée. »

**► Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

Tout souscripteur ayant un objectif de valorisation de son capital à long terme et pouvant accepter un risque en capital. Le FCP est plus particulièrement destinée aux investisseurs sensibles à l'approche du développement durable.

La durée minimum de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

## INFORMATIONS SUR LES FRAIS, LES COMMISSIONS ET LA FISCALITE

**► Frais et commissions :**

**1 - Commissions de souscription et de rachat :**

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à

compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	2,5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : Les nourriciers sont exonérés des commissions de souscriptions et de rachats de l'OPCVM maître.

## 2 - Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	0,90,% TTC l'an maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les instruments		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change,...).

Frais indirects supportés par le porteur dans le cadre de l'investissement du fonds dans les OPCVM sous-jacents	Assiette	Taux
Frais de fonctionnement et de gestion	Actif net	1,10% TTC maximum l'an.

Les frais de fonctionnement et de gestion sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.

Commission en nature : La société de gestion ne bénéficie d'aucune commission en nature.

### Rappel des commissions de souscription et de rachat de l'OPCVM maître :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à

compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

<b>Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	5% maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x Nombre d'actions	Néant

Cas d'exonération : Les nourriciers sont exonérés des commissions de souscriptions et de rachats de l'OPCVM maître.

### Rappel des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvements facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

<b>Frais facturés à l'OPCVM</b>	<b>Assiette</b>	<b>Taux</b>
Frais de fonctionnement et de gestion (incluant tous les frais hors frais de transaction de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	1,10% TTC l'an maximum
Commission de surperformance	Néant	Néant
Commissions de mouvement Perçue par le dépositaire	Prélèvement sur chaque transaction	Montant forfaitaire de 0 à 113 euros TTC selon la place
Perçue par la société de gestion sur les opérations de change et par Segespar Intermédiation sur tous les instruments		Montant maximum de 1 euro par contrat (futures/options) + commission proportionnelle de 0 à 0,10% selon les instruments (titres, change, ...).

### ► Régime fiscal :

Le FCP est éligible au PEA.

L'OPCVM en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

## INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

### ► Conditions de souscription et de rachat :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures 25. Ces demandes sont exécutées sur la base de la valeur liquidative calculée en J+1.

**Etablissements désignés pour recevoir les souscriptions et les rachats :** agences des Caisses Régionales du Crédit Agricole en France, Crédit Agricole Asset Management et CACEIS Bank.

*L'attention des porteurs est attirée sur le fait que les ordres transmis à des commercialisateurs autres que les établissements mentionnés ci-dessus doivent tenir compte du fait que l'heure limite de centralisation des ordres s'applique auxdits commercialisateurs vis-à-vis de CACEIS Bank.*

*En conséquence, ces commercialisateurs peuvent appliquer leur propre heure limite, antérieure à celle mentionnées ci-dessus, afin de tenir compte de leur délai de transmission des ordres à CACEIS Bank.*

► **Caractéristiques des parts :**

• **Montant d'origine de la valeur liquidative :** 100 euros.

• **Souscription minimale initiale :** 1 millième de part

• **Souscription minimale ultérieure :** 1 millième de part

• **Décimalisation :** oui, en millièmes de part.

• **Devise de libellé des parts :** euro

► **Date de clôture de l'exercice :** dernier jour de bourse du mois de septembre.

► **Date de clôture du premier exercice :** dernier jour du mois de septembre 2001.

► **Affectation des résultats :** Les revenus du FCP sont capitalisés et/ou distribués. La distribution est annuelle.

► **Date et Périodicité de calcul de la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est établie chaque jour où les marchés Euronext Paris sont ouverts à l'exception des jours fériés légaux en France (J).

► **Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion ainsi que sur son site Internet [www.ca-assetmanagement.fr](http://www.ca-assetmanagement.fr).

Code ISIN	Affectation du résultat	Devise de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
FR0000446684	Capitalisation et/ou distribution	euro	un millième de part	un millième de part	Tous souscripteurs

► **Date de création :** Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 1 septembre 2000. Il a été créé le 28 septembre 2000.

## INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : CAAM – Service clients – 90 boulevard Pasteur – 75015 Paris

Les documents d'information relatifs à l'OPCVM maître le FCP CAAM ACTIONS DURABLES, de droit français, agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 21 janvier 2003, sont disponibles auprès de Crédit Agricole Asset Management – Service clients - 90, boulevard Pasteur 75015 PARIS.

Date de publication du prospectus : 20 juin 2007.

Le site de l'AMF [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

# CAAM ACTIVELEURS DURABLES

C/D

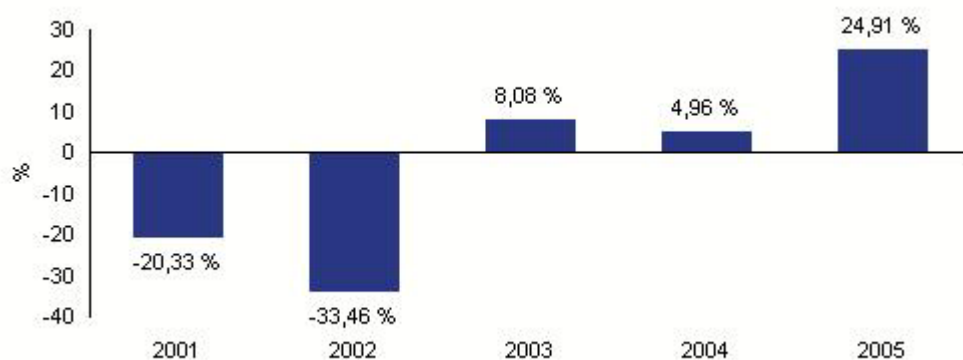
Devise de référence: EUR

## AVERTISSEMENT

La performance passée ne garantit pas de futurs bénéfices. Un investissement peut s'apprécier ou se déprécier en fonction des fluctuations du marché et les investisseurs peuvent perdre le montant initialement investi.

La performance est calculée en tenant compte des dividendes nets réinvestis.

## PERFORMANCES AU 30/12/05



## PERFORMANCES AU 30/12/05

Annualisées

Performances	1 an	3 ans	5 ans
<b>CAAM ACTIVELEURS DURABLES</b>	24,91%	12,32%	-5,56%
<b>100% MSCI EUROPE 16 (EUR)</b>	26,08%	0,00%	0,00%

## PRESENTATION DES FRAIS FACTURES A L'OPCVM AU 30/12/05

Frais de fonctionnement et de gestion	-
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	-
Ce coût se détermine à partir :	
des coûts liés à l'achat d' OPCVM et fonds d'investissement	-
déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	-
Autres frais facturés à l'OPCVM	-
Ces autres frais se décomposent en :	
commission de surperformance	-
Commissions de mouvement	-
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	-

## INFORMATIONS SUR LES TRANSACTIONS AU 30/12/05

Taux de rotation du portefeuille: -

Frais de transactions sur le portefeuille actions par rapport à l'actif moyen: -

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classe d'actif	Transaction
ACTION	7,76%
Titres de créance	9,88%

**DATE DE PUBLICATION** 27/07/06